

Vers une recherche scientifique

**utilitaire
& rentable**

Concurrence Nationale

&

Concurrence internationale

Vers une recherche scientifique utilitaire & rentable

- ...
- Le pacte pour la *recherche* (avril 2006)
- Loi relative à la responsabilité des *universités* (août 2007)
- ...

Direction scientifique

Quelle Science réaliser ?

Introduction des entreprises dans tous les organes de décisions, concentration de pôles d'excellence

Gestion des crédits de recherche

Comment attribuer les financements ?

Réduction des crédits de bases et contractualisation des financements suite à des « appels à projets »

« *management* » du personnel

Comment motiver les troupes ?

Précarisation des statuts : CDD et vacataires en hausse

« Le pacte pour la recherche » (2006)

ou « PACT€ avec l'industrie » ?

Le « Pacte pour la Recherche » répond à 5 objectifs :

2. Renforcer nos capacités **d'orientation stratégique** et de définition des priorités
3. Bâtir un **système d'évaluation** de la recherche unifié, cohérent et transparent
4. **Rassembler les énergies** et faciliter les coopérations entre les acteurs de la recherche
5. Offrir des carrières scientifiques **attractives et évolutives**
6. Intensifier la **dynamique d'innovation** et tisser des liens plus étroits entre la recherche publique et la **recherche privée**

Pilotage direct du gouvernement

Pilotage financier :

Agence Nationale de la Recherche (ANR)

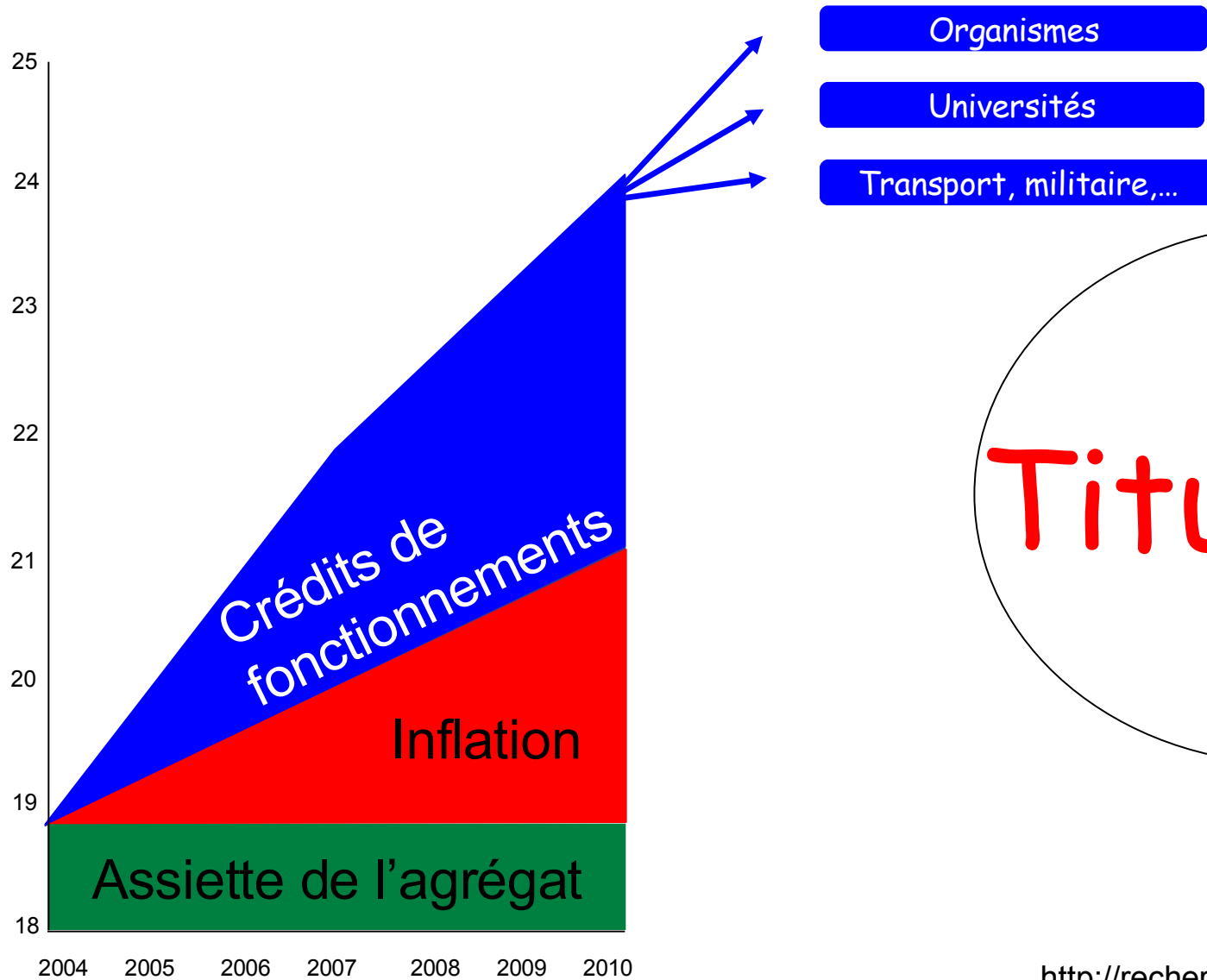
Conseil d'administration de nommés, pas de conseil scientifique.

70% des financements sur thématiques pré-définies par l'ANR

Financement sur projets

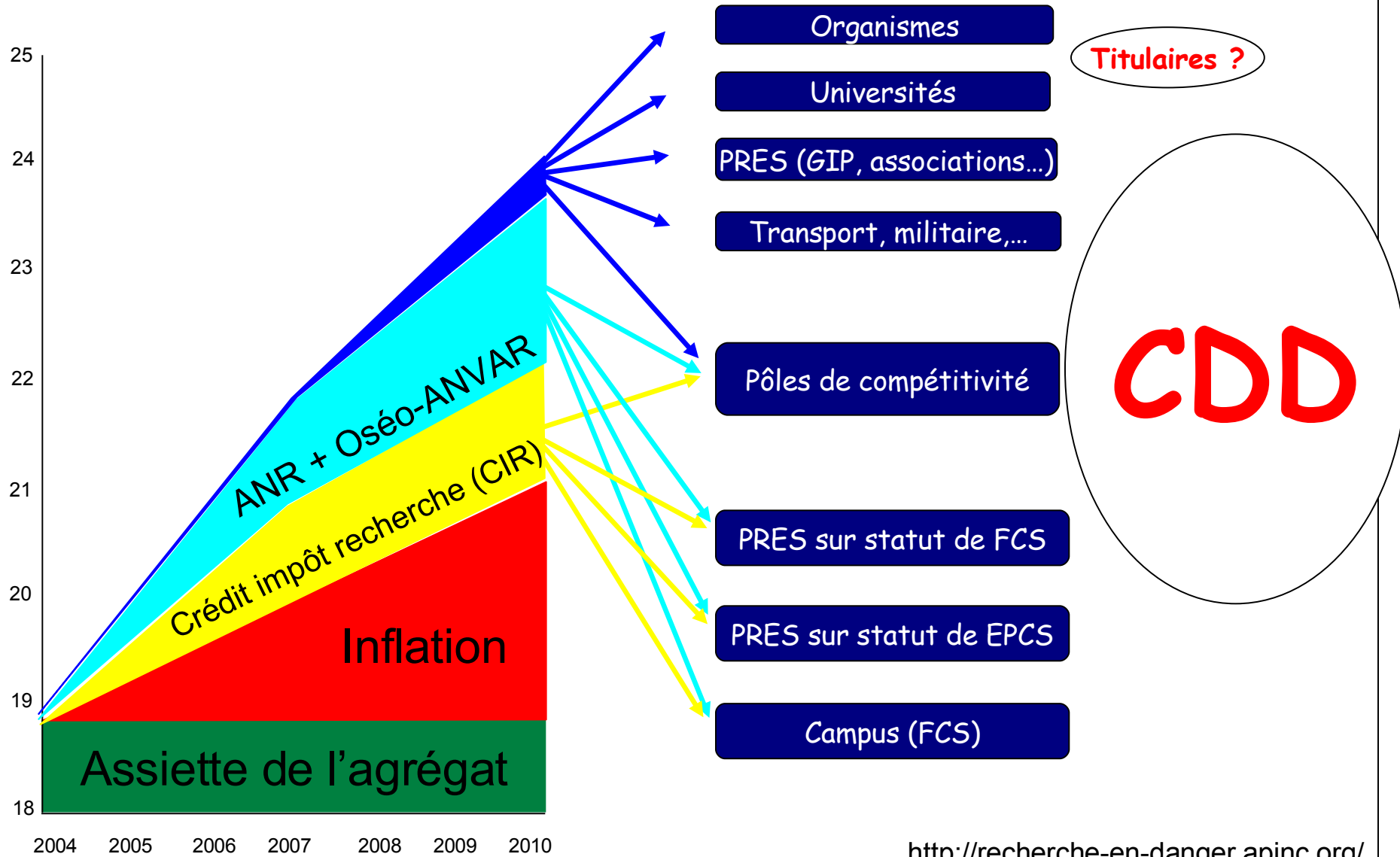
Rôle dominant par rapport aux organismes/universités du fait de son budget (en 2010 = 7xCNRS). Par exemple, en 2007, l'IRD a vu son budget diminué de 15%

Avec le système d'hier



Titulaires

Dictat du court terme



Favoriser la Recherche & Développement

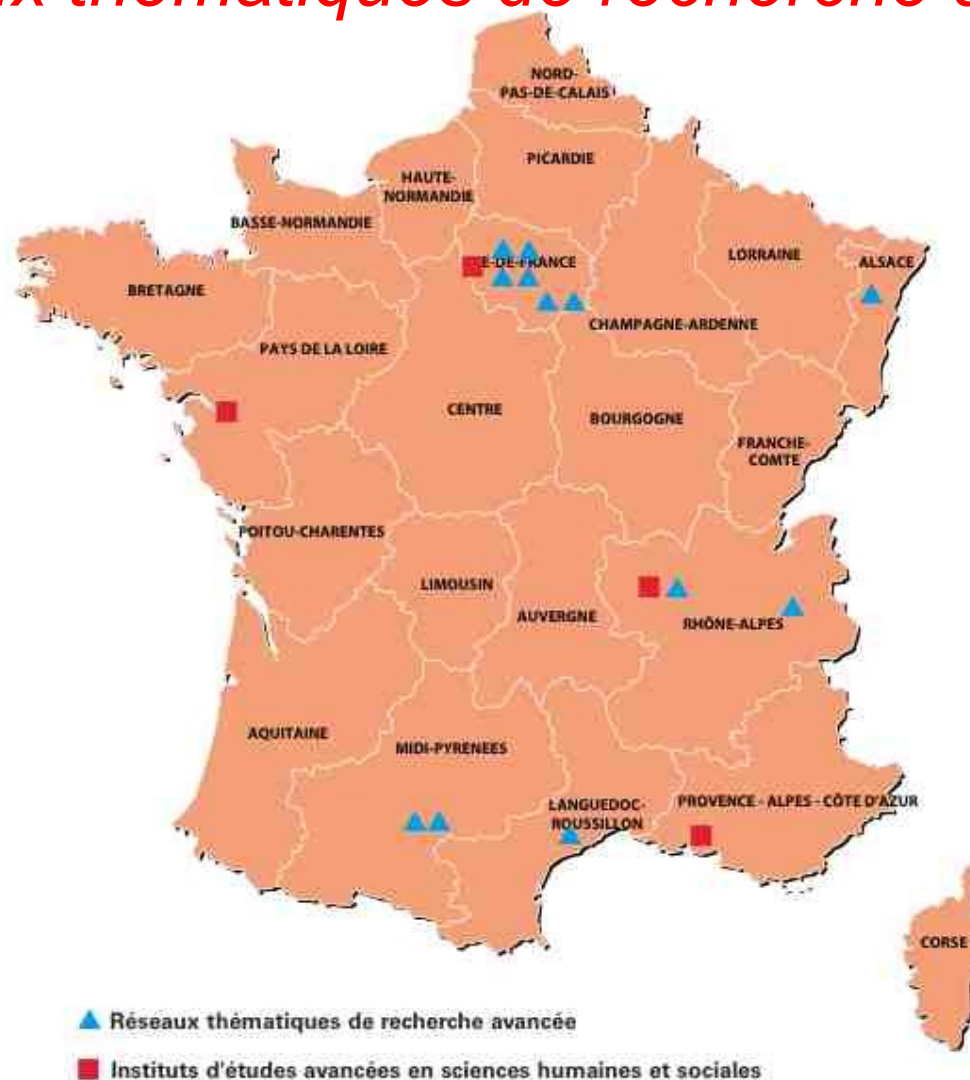
Réseaux thématiques de recherche avancée

- Financés par des fondations de droit privé permettant l'apport de financements d'entreprises (mini 1 millions €)
- Regroupements monothématiques
- De quelques laboratoires et de « morceaux d'universités »
- 12 RTRA :

Mathématique	Paris Centre
Informatique	Sud de Paris Ile de France
Physique	Plateau de Saclay Ile de France & Grenoble
Chimie	Strasbourg
Technologie	Toulouse
Agronomie	Montpellier
Biologie et sciences médicales	Paris, Ile de France & Lyon
Sciences sociales et humaines	Lyon Aix-Marseille Nantes Paris , Toulouse & Paris

Favoriser la Recherche & Développement

Réseaux thématiques de recherche avancée



Favoriser la Recherche & Développement

Soudoyer les chercheurs

les chercheurs/enseignants-chercheurs fonctionnaires peuvent déroger au code du travail pour collaborer à une PME (article 18) et peuvent participer jusqu'à 49% du capital social de l'entreprise (article 17).

Favoriser la Recherche & Développement

Ignorer les personnels techniques & administratifs

Pas de représentation des personnels techniques et administratifs dans les conseils d'administration des fondations et EPCS (article 5).

Favoriser la Recherche & Développement

Précariser les enseignants chercheurs

- Mise en place d'un « contrat de travail intermittent », créant les premiers journaliers de la recherche et de l'enseignement (article 27).
- Augmentation des vacataires
- Augmentation des CDDs (contrats internes aux financements ANR et post-docs franco-français)

Conclusion sur le PACT€

Vive les inégalités !

- **Inégalités financières** (RTRA, ANR, Fondations)
- **Inégalités thématiques** (dirigisme thématiques)
- **Inégalités face au droit du travail** : emplois précaires
- Absence totale de prise en compte de la **société civile** par la voie d'associations par exemple, de conseil de citoyen (à l'image des jurys pénaux), etc.

Loi sur la liberté et la responsabilité des universités (LRU – août 2007)

L 123-3

Les missions du service public de l'enseignement supérieur sont :

- la formation initiale et continue
- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats
- **l'orientation et l'insertion professionnelle**
- la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique
- la participation à la **construction de l'Espace européen** de l'enseignement supérieur et de la recherche
- la coopération internationale

Création de fondations

Fondations dites partenariales

- fondation dotée de la personnalité morale
- création seul ou avec d'autres (sociétés civiles ou commerciales, EPIC, coopératives, **institutions de prévoyance ou mutuelles**)

Les dons au profit des fondations ouvrent droit à **réductions d'impôts**

Institutionnalisation du mécénat

Mécénat scientifique par le biais du dispositif de “dation en paiement” (mode de paiement de l’impôt). Possibilité d’acquitter les droits de mutation par la remise **d’actions ou d’obligations** au profit des universités

Mécénat de doctorat

Les entreprises bénéficient de **réductions d’impôts** lorsqu’elles financent des projets de thèse proposés au mécénat de doctorat par les écoles doctorales

Direction des universités

Le président peut-être un "professeur et maître-se de conférence, associé-e ou invité-e, ou tous autres personnels universitaires assimilés, français ou étrangers".
Art. L.712-2

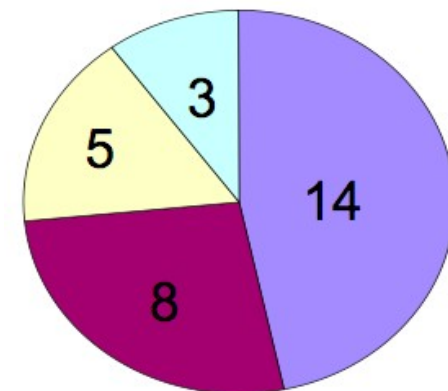
N'importe qui peut donc être Président-e de l'Université, personnel de l'Université ou de l'extérieur, titulaire ou non.
C'est donc une **professionnalisation de la fonction présidentielle**. Vive les président-e-s managers !

Direction des universités

Le conseil scientifique et le conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) n'administrent plus l'université :

ils ont un **avis consultatif** !

Direction des universités



Le Conseil d'administration

- 14 enseignants chercheurs
- 5 étudiants
- 3 Biatoss (personnel technique & administratif)
- 8 personnalités extérieures à l'établissement

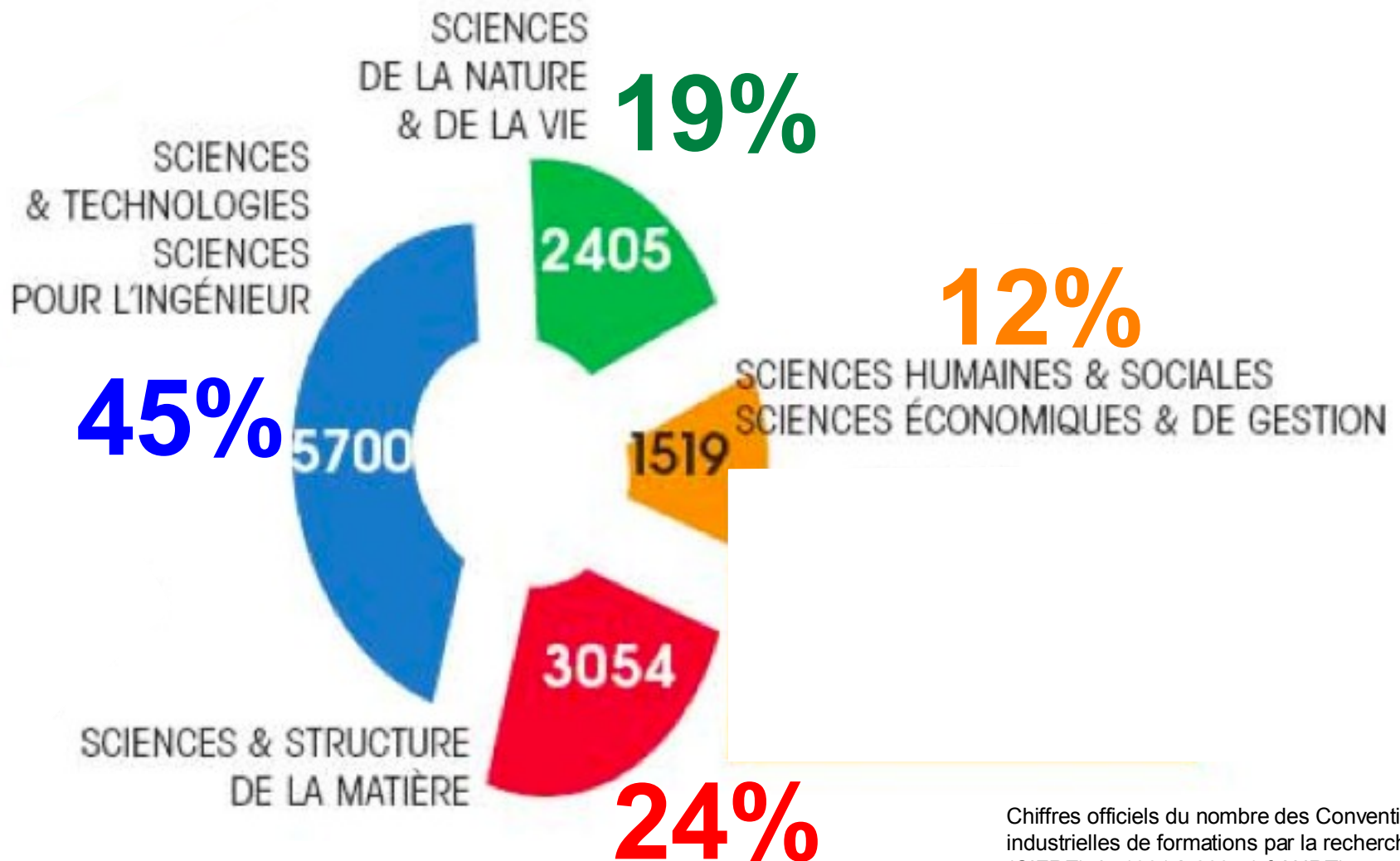
Dont : 4 ou 5 personnalités nommées par le Président après approbation par les membres élus du CA, dont :

- Au moins un **chef d'entreprise ou cadre dirigeant**
- Au moins un autre acteur du monde économique et social

2 ou 3 représentants des collectivités territoriales, dont un du **conseil régional**, désignés par les collectivités concernées

Thématiques

L'exemple des co-financements de thèse de type « CIFRE »



Chiffres officiels du nombre des Conventions industrielles de formations par la recherche (CIFRE) de 1981 à 2004 (cf ANRT)

Thématiques

L'exemple des co-financements de thèse de type « CIFRE »



Chiffres officiels du nombre des Conventions industrielles de formations par la recherche (CIFRE) de 1981 à 2004 (cf ANRT)

Direction des universités

Le Conseil d'administration

Le CA a le pouvoir d'approuver (ou pas) la **création et suppression de filières** ou **projet de recherche**, gère la répartition et l'attribution des crédits (jadis, attribution du CNESER, organisme national).

Le risque est grand que nous assistions à une réelle **régionalisation des diplômes**. A chaque fac son offre d'enseignement.

le CA qui effectue la **répartition des obligations de service** (des tâches) en lieu et place des enseignant-e-s et chercheur-ses eux-mêmes. Est introduite la possibilité d'y inclure les charges administratives.

Gestion des “ressources humaines”

Renforcer les inégalités

Les primes

- Le Président est responsable de **l’attribution des primes** aux personnels (e.g. de 250€/an pour MdC à 500€/an pour prof’), selon des règles générales définies par le CA
- Possibilité de création par le CA de **dispositif d’intéressement** (cf contrat d’interface à l’INSERM +1500€/mois pour les patrons de labos)

Gestion des “ressources humaines”

Augmenter la précarité

Le recrutement d'agents contractuels (CDD ou CDI) par le Président :

- pour occuper des **fonctions techniques ou administratives**
- pour assurer des fonctions **d'enseignement, de recherche** ou d'enseignement et de recherche

Possibilité de recruter (vacations ?) des étudiants pour des activités rémunérées de **tutorat ou de service en bibliothèque**

"Le contrat pluriannuel d'établissement fixe le **pourcentage maximum de cette masse salariale** que l'établissement peut consacrer au recrutement des agents contractuels " Il sera donc intéressant pour les présidents de moins payer les personnels afin qu'il y en ait suffisamment.

Gestion des “ressources humaines”

Renforcer le mandarinat

Procédure de nomination des EC

- Sur avis motivé du comité de sélection (dont les membres sont nommés sur proposition du Président et après consultation du conseil scientifique)
- **Absence d’avis défavorable du Président**
- (...)

Gestion des “ressources humaines”

Intégrer les chercheurs d'autres institutions

« Le conseil d'administration de l'université **défini**t dans le respect des dispositions statutaires applicables et des missions de formation initiale et continue de l'établissement, **les principes généraux de la répartition des obligations de service des personnels enseignants et des recherches** entre les activités d'enseignement, de recherche et des autres missions qui peuvent être confiées à ces personnels ». Art. L 954-1

La crainte, c'est donc qu'une fois que le CNRS a affecté un-e chercheur-se dans une unité mixte, il accepte que des tâches d'enseignement, voir l'orientation de son programme de recherche, puissent être **imposés d'office à l'intéressé-e par les instances universitaires dans le cadre de l'organisation du service, voire par le président**

Vers une recherche scientifique *utilitaire* & *rentable*

- Mise en place d'une **concurrence nationale** entre universités
- Concurrence basée sur la **capacité financière**
- Disparition de **l'égalité** face à l'enseignement sur le territoire français
- Institutionnalisation de la **précarité**

Vers une recherche scientifique *utilitaire* & *rentable*

- Le pacte pour la *recherche* (avril 2006)
- Loi relative à la responsabilité des *universités* (août 2007)
- ...

Vers une recherche scientifique *utilitaire* & *rentable*

- Sélection, bourse au mérite, insertion professionnelle via des apprentissages en entreprises par alternances, etc ?

« la question de la sélection est une question qui doit être traitée mais elle doit l'être dans le cadre d'un chantier sur la scolarité des étudiants »

Valérie Péresse, interview à Marianne (juillet 2007)

Vers une recherche scientifique *utilitaire* & *rentable*

Pour le pacte (2006)

SLR : Pourquoi le projet de loi sur la recherche est-il inacceptable ?

http://recherche-en-danger.apinc.org/article.php3?id_article=1253

SNESup-FSU : Une loi en contradiction avec les demandes de la communauté scientifique <http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=1898> et

<http://www.univ-lille1.fr/snesup59-62/lopr/>

SNCS-FSU : La recherche publique programmée en croissance zéro par la LOP

http://www.snccs.cnrs-bellevue.fr/article.php3?id_article=189

SGEN-CFDT : Déceptions et inquiétudes <http://www.sgen-cfdt.org/actu/article911.html>

CP- CNU : Loi sur la recherche et l'enseignement supérieur : la CP-CNU s'inquiète face à un avant-projet sans projet

http://recherche-en-danger.apinc.org/article.php3?id_article=1247

Fondation Sciences citoyennes : La LOPR : peu pour les chercheurs, tout pour le marché, rien pour la société http://sciencescitoyennes.org/article.php3?id_article=1391

Pour la LRU (2007)

http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=86078

~~Vers une recherche scientifique *utilitaire*
& *rentable*~~

Vers une recherche scientifique *coopérative* & *universelle*

- Créer une université et une recherche ouverte au monde et destinée à tout le monde (la société n'est aujourd'hui représentée que par les entreprises !) —
Quid des grandes écoles ?
- Clarifier les objectifs attendus de la recherche scientifique publique
(OGM, rech. militaire, etc ?)
- Créer des conditions de travail socialement acceptables
(précarité, flexi-sécurité ?)
- ...